

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  Conseil Communautaire, Séance du : 08 décembre 2022	L'an Deux Mille vingt-deux, le 08 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 02 décembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'amphithéâtre du Pôle Développement Territorial sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BOUCHER RÉZÉ Séverine, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames LARIVIÈRE Yvette, VIGNEAU Céline,

Messieurs ALBASI Maxime, BROUILLET Jean-Jacques, Monsieur PAILLAS Lionel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Madame LAFON Nadine représentée par Monsieur LAFON Joël,

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,

Madame BREL Chantal procuration à Madame STRACK Josiane,

Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,

Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,

Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur LABROUE Cédric,

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,

Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 10 Votants : 45
---	---

**N°2022E-105-RH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la loi n°84 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**AR Prefecture**047-200068930-20221208-2022E\_105\_RH-DE  
Reçu le 14/12/2022

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°2017C-130A-RH en date du 22 juin 2017, relative à la création du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Lors de la fusion en 2017, le Conseil Communautaire avait adopté un tableau des effectifs par le biais de la délibération n°2017C-130A-RH.

Depuis 2017, d'autres délibérations sont venues créer ou supprimer des postes afin de s'adapter aux besoins de la collectivité.

Ces dernières années différentes réformes sont venues modifier les carrières des agents au sein des filières avec des modifications significatives dans les cadres d'emplois.

Il nous paraît donc opportun de voter un tableau des effectifs à jour. Ce tableau est un état des lieux au 1<sup>er</sup> décembre 2022, des emplois créés au sein de la collectivité. Il n'y a donc ni ajout ni suppression de postes.

Des postes non permanents sur des contrats de projets ont également été actés afin de répondre à des besoins liés notamment à la mise en place de la redevance incitative, au développement économique et de soutien au commerce local ou encore pour recourir à des contrats d'apprentissages. Ces postes sont également repris dans un second tableau.

**Postes permanents**

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Directeur général des services	A	1	35H00
Directeur général des services techniques	A	1	35H00
Direction général adjoint	A	1	35H00
<b>Total emploi fonctionnel</b>		<b>3</b>	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché territorial principal	A	3	35H00
Attaché territorial	A	5	35H00
Rédacteur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35H00
Rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35H00
Adjoint administratif territorial	C	7	35H00
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35H00
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	35H00
<b>Total filière administrative</b>		<b>27</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Animateur territorial	B	1	17H30
Animateur territorial	B	2	35H00
Animateur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	35H00
Animateur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35H00
Adjoint territorial d'animation	C	1	32H00
Adjoint territorial d'animation	C	1	35H00

## AR Prefecture

047-200068930-20221208-2022E\_105\_RH-DE  
Reçu le 14/12/2022

Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32H00
Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	35H00
Adjoint territorial d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35H00
<b>Total filière animation</b>		<b>19</b>	
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	03H00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	04H00
Assistant d'enseignement artistique	B	2	05H00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	06H30
Assistant d'enseignement artistique	B	2	08H00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	09H00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	10H00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	15H00
Assistant d'enseignement artistique	B	2	20H00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	20H00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	06H00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	20H00
Assistant du patrimoine et des bibliothèque	B	1	35H00
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h00
<b>Total filière culturelle</b>		<b>18</b>	
<b>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants classe supérieure	A	1	35H00
Educateur de jeunes enfants seconde classe	A	1	35H00
Médecin territorial	A	5	35H00
Puéricultrice territorial	A	1	35H00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	2	35H00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	4	35H00
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35H00
<b>Total filière médico-sociale</b>		<b>15</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>			
Agent social territorial	C	1	20H00
Agent social territorial	C	1	28H00
Agent social territorial	C	1	30H00
Agent social territorial	C	2	35H00
Agent social territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30H00
Agent social territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35H00
<b>Total filière sociale</b>		<b>12</b>	

**AR Prefecture**047-200068930-20221208-2022E\_105\_RH-DE  
Reçu le 14/12/2022

<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>			
Educateur territorial des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35H00
<b>Total filière sportive</b>		<b>1</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur territorial	A	2	35H00
Ingénieur territorial principal	A	1	35H00
Technicien territorial	B	1	35H00
Technicien territorial 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	35H00
Agent de maîtrise	C	4	35H00
Agent de maîtrise principal	C	2	35H00
Agent technique territorial	C	1	20H00
Agent technique territorial	C	1	28H00
Agent technique territorial	C	27	35H00
Agent technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30H00
Agent technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32H00
Agent technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	35H00
Agent technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	16	35H00
<b>Total filière technique</b>		<b>70</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>165</b>	

**Postes non permanents**

<b>FILIÈRE ADMINISTRATIF</b>			
Rédacteur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35H00
<b>Total filière administratif</b>		<b>2</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Technicien	B	1	35H00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35H00
Apprenti		3	35H00
<b>Total filière technique</b>		<b>10</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>12</b>	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus ;

2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget primitif 2022 ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**AR Prefecture**

047-200068930-20221208-2022E\_105\_RH-DE  
Reçu le 14/12/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 08 décembre 2022



Le Président,

**Didier CAMINADE**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 14 décembre 2022**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 14 décembre 2022**

-----